



Achat appartement loué et prêt banques

Par **chdutay**, le **04/05/2011** à **12:13**

Bonjour,

je souhaite acquérir un appartement qui est vendu loué. Cela ne me pose pas de problème, mais la banque m'a expliqué que les prêts primo-accédant sont différents des prêts investissement locatif.

Le problème est qu'il s'agit de ma première acquisition et que je souhaite en faire ma résidence principale dès la fin du bail des locataires (avril 2013).

Existe-t-il des clauses que l'on peut ajouter au contrat de cession pour indiquer qu'il s'agira de la résidence principale à terme du bail locatif actuel ?

Est ce qu'il est possible d'avoir le prêt à taux zéro ou le 1% logement sur le fait qu'il ne s'agit pas d'un investissement locatif mais de l'accès à la propriété ?

Je suis disponible à tout moment de la journée, si vous voulez des précisions sur ce projet.